

Département de la
Charente-Maritime

VILLE DE ROYAN

OBJET :

Remboursement DEHOITS

57077

REPUBLICQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Juin 1957

L'an mil neuf cent cinquante sept, le dix sept Juin 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 13 Juin 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castel nau, Couzinet, Gaussel, Pouget, Laurent, Counil F. Guillaud, Brotreau Domecq, Bourdeille, Narteau, Melle Fouché, MM. Chamboulan, Dufour Papeau, Guichaoua.

Représentés : M. Etcheber par M. Brusset
M. Barrière par M. Seugnet
M. Rochedereux par M. Narteau
M. Grussenmeyer par Melle Fouché

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil P. ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu l'état de frais présenté par Me Dehoits Avocat à Paris, 76 Bd Magenta

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances autorisée

- le règlement de la somme de 1.500 frs due à Me Dehoits pour frais de conciliation et débours dans l'affaire Gros (recouvrement d'un prêt de 5.000 frs)
- dit que la dépense sera mandatée ch XXX, art. 6 " Honoraires d'avoués et d'avocats "
- charge M. le Maire de remercier Me Dehoits dont la demande ne concerne que le remboursement des frais, sans honoraires

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdites
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE
Rochefort s/Mer le 26 Juillet 1957
Le Sous Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 1er Aout 1957
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]